



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/05/12

Reçu en Préfecture le : 31/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 mai 2012
D-2012/286

Aujourd'hui 29 mai 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 16h00), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

**Maintenance et évolution du progiciel
Pléiades RH de gestion des ressources
humaines. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'issue d'un appel d'offres, la Ville de Bordeaux a retenu, en juin 2008, le progiciel Pléiades RH de la société Sopra Group pour la mise en œuvre de son nouveau Système d'information des Ressources Humaines.

Mis en service progressivement depuis janvier 2010, ce progiciel comprend des modules de gestion administrative des agents, de calcul et traitement de la paie, de gestion des absences, de gestion des carrières, de traitement des procédures collectives (préparation et application des décisions de CAP), de gestion des métiers, des emplois et des postes, de gestion des effectifs, de gestion des compétences et des procédures d'évaluation, de gestion des candidatures et du recrutement, de gestion des frais de déplacement, de production d'états réglementaires et de contrôles, de productions d'états statistiques et de tableaux de bord, de téléprocédures internes, d'envois dématérialisés aux administrations partenaires,...

Pléiades RH permet de gérer près de 10 000 dossiers agents et de produire plus de 6 000 bulletins de salaire chaque mois, pour la Mairie, le CCAS et l'Opéra de Bordeaux. Le progiciel est utilisé par les DRH des trois établissements, ainsi que par tous les services de la Mairie en consultation, en saisie d'absences et d'éléments de paie, mais prochainement aussi pour les ordres de mission, l'évaluation, la notation, les postes,...

Dans un contexte où la réglementation en matière de gestion du personnel évolue en permanence, afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité du système, la maintenance corrective et évolutive du logiciel, l'intégration des nouvelles fonctions, la veille et la mise à jour réglementaire, la Ville souhaite conclure avec la société Sopra Group, au titre des droits exclusifs qu'elle détient sur Pléiades, un marché négocié sans mise en concurrence. Il devra inclure également les prestations d'analyse et de développement, d'assistance et de formation aux utilisateurs, de conseil et d'assistance technique aux équipes informatiques.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. La moyenne annuelle des dépenses d'assistance et de maintenance est estimée à 65 000 Euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société Sopra Group précitée, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020, articles 2031, 205, 232, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mai 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE